

COMMUNE DE CERVON
Conseil Municipal du 27 juin 2018

L'an 2018, le 27 juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Cervon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie, sous la présidence de Fabien SANSOIT Maire,

Présents : Monsieur SANSOIT Fabien, Maire, Mesdames : BOULIN Stéphanie, CORDILLOT Marie-Agnès, GUDIN Michelle, KOWAL Sophie, Messieurs : CHAPUT Daniel, HALM Charles, MARTIN Jacques, MATHIEU Alain, PETRE Yves, SAINT JOST Alexandre

Absents ayant donné délégations: Madame Laure COQUARD, Monsieur Pascal BERTIN

Absents : Messieurs Fabien LOISY, Emmanuel RENAULT,

Approbation du procès-verbal :

Mme Stéphanie BOULIN donne lecture du procès-verbal du dernier conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal.

M. le Maire demande à modifier l'ordre du jour : intervention de M. Laurent SANSOIT, Président de l'APE CERVON.

M. Laurent SANSOIT fait part au Conseil Municipal que l'APE a terminé l'année scolaire 2016/2017 avec un bilan financier négatif compensé par l'épargne, aucune subvention n'a été demandée à la Mairie. Les tarifs n'ont pas été augmentés à la rentrée de septembre 2017. Le bilan 2017/2018 laisse apparaître un déficit de 2437,10€ qui contraint l'association à demander une aide exceptionnelle de 3000€ à la Mairie.

A la rentrée 2018/2019, il est proposé d'augmenter le prix des repas de 1,20€ :

- augmentation de la part famille de 0,30 € (repas maternelle 3,20€ - repas primaire 3,40€ - repas adulte 6,70€)

- augmentation de la part Mairie de 0,90€ (subvention par repas/enfant : 3,30€ - repas adulte : 6,70€)

Cette réévaluation prend en compte la hausse du salaire de la cantinière, permet d'anticiper son futur départ à la retraite et l'augmentation des charges (URSSAF).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité donne son accord pour accorder une subvention de 3000€ à l'APE.

• **POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS**

- Les travaux du bas du bourg ont été effectués par l'entreprise JTP
- Les travaux du Moulin de Certaines ont été effectués par GENET (restent les peintures à terminer)
- Le coffret électrique sur la place a été posé par M. GIRARD
- Les banquettes ont été fauchées par M. LALLEMENT

• **TRAVAUX 2018**

- SAIP de Marcilly (tranchées électriques) : M. Fabrice TACHE effectuera les travaux (515€)
- Création d'un petit parking à Marcilly : Travaux effectués par M. Fabrice TACHE (2 406€)

Le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord pour effectuer ces travaux.

- Travaux vallée de Certaines :

- Chemin d'accès : devis de M. Fabrice TACHE : 3 300€
- Chemin à remblayer : devis de M. Fabrice TACHE : 2 950€

- Evacuation des eaux à Certaines : Devis de M. TACHE : 1302€

- Aire de pique-nique à Précy : Devis de M. Fabrice TACHE : chemin 1 800€ - plateforme : 2 100€

- Mur de soutènement à Précy : Devis de M. Fabrice TACHE : 5 052€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de demander des devis à d'autres entreprises pour effectuer ces travaux

- **Terrassement sur le route de LANTILLY** : Le terrassement et la création d'une aire de croisement doivent être effectués rapidement, la Communauté des Communes Tannay, Brinon Corbigny ayant accordé la réfection de la route (2,6km).
 - devis de JTP : 1230€
 - devis de M. Fabrice TACHE : 1 200€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour que M. Fabrice TACHE effectue les travaux de terrassement sur la route de LANTILLY

- Eaux pluviales Maré les Bois : Devis de M. Fabrice TACHE : 2 460€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour attribuer les travaux à M. TACHE

- **Cureuse** : La cureuse qui est partagée entre les Communes de Cervon, Gacogne et Vauclaux doit être réparée. Le montant de la réparation est calculé selon le nombre de chaque Communes, et s'élève à 354,19€ pour cervon.
- **Rideaux de la cantine** : Des rideaux doivent être installés à la cantine. Un devis a été demandé à La Maison du Rideau à Nevers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de commander à LA MAISON DU RIDEAUX un rideau pour la fenêtre arrière de la cantine pour un montant de 464€ (tringle 128€ - rideau 336€)

• **TRAVAUX A PREVOIR CET ETE**

- Aménagement d'une salle à l'école primaire (à la rentrée le CP sera dédoublé deux jours par semaine)
- Création d'un placard à la maternelle
- Anti-pince doigts
- Rafraîchissement du logement de la poste (les locataires sont partis)
- Remplacement de la Chaudière de l'école
- Peinture de la porte de l'église. Des devis seront demandés pour installer des grilles à la porte de l'église
- Travaux sur la toiture du club.
- Panneaux limitation de vitesse à Doussas et Viry : des devis seront demandés pour des ralentisseurs, des limiteurs et des chicanes.

• **PARCOURS SPORTIF**

- M. le Maire rappelle qu'il a été décidé de créer un parcours sportif. Une proposition pour l'achat de six agrès en bois a été acceptée auprès d'AJ3M (fournisseur qui nous a déjà fourni l'aire de jeux) pour un montant de 6 819,41€.

Il faut envisager le terrassement de la parcelle. M. TACHE fait une offre de 2 400€ pour le chemin entre les agrès avec un revêtement en copeaux de bois (une variante en remblais pour 2 100€) à laquelle s'ajoute la création de 6 plateformes pour accueillir chacun des 6 agrès pour un montant de 1 740 € HT. La Commission des Travaux propose d'accepter la proposition de M. TACHE (option revêtement copeaux de bois) pour un montant total de 4 968€ TTC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter les devis d'AJ3M et de M. TACHE

- **ACHAT D'UN VEHICULE**

- M. Jacques MARTIN donne lecture des offres proposées :

Ford (Transit Ambiente)	23 027,00€
Ivéco	32 160,00€
Renault (Master Bennes)	24717,00€
Volkswagen (Crafter)	35 053,36€
Citroën	23 233,76€

Etant donné la proximité du garage (qui par ailleurs effectue l'entretien actuel de nos véhicules, les possibilités de chargement supplémentaire, etc...) la Commission des travaux propose d'accepter l'offre de Citroën et de compléter les crédits supplémentaires nécessaires

Le Conseil Municipal, à l'unanimité donne son accord pour l'achat d'un véhicule Citroën.

- **VENTE DE BOIS**

La régénération naturelle en chêne de la forêt sectionnale de Doussas est maintenant bien avancée. Il est temps de penser à procéder à la coupe définitive des gros chênes restants dont l'abattage si l'on attend trop pourrait faire beaucoup de dégâts sur les jeunes plants.

Lors de l'adjudication qui a eu lieu le 13 juin dernier, le bois a été vendu sur pied à la Scierie Petitrenaud pour la somme de 8 170€.

La même chose doit être faite pour la forêt de Valentines.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la prise d'une délibération en ce sens

- **CIMETIERE**

Le travail de la Société ELABOR est maintenant terminé. M. le maire présente les outils mis à disposition de la Mairie suite à cette prestation. Il reste l'installation du logiciel. La Société propose une extension de l'aide juridique pour assurer le suivi de la reprise des concessions :

Assistance juridique 3 ans	1 908€ TTC
Assistance juridique 1 an	732€ TTC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de souscrire une assistance juridique de 3 ans pour la somme de 1 908€

- **ACHAT GROUPE D'ENERGIE**

M. le Maire expose que suite à l'obligation de passer un marché pour la fourniture en électricité de la salle des fêtes, le SIEEEN propose de passer ce marché de façon groupée.

La commune depuis le début procède à une consultation de plusieurs fournisseurs. Elle est actuellement sous contrat avec Direct Energie.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de procéder de la même manière pour cette année.

• **QUESTIONS DIVERSES**

- **Chemins ruraux** : M. le Maire a été interpellé pour la conservation des chemins communaux dans les bois de Montliffé et pour leur tracé sur les plans cadastraux.

M. le Maire propose une réunion avec le chargé de mission du Parc Régional du Morvan afin de retrouver et de recadrer les chemins communaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour entamer un travail de reconnaissance des chemins communaux de la Commune

- M. le Maire nous fait part d'une demande de subvention des Jeunes Agriculteurs qui organisent un concours de labour en octobre à PAZY

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention de 100€ aux Jeunes Agriculteurs.

- M. le Maire donne lecture d'un courrier de M. BOUSSARD au sujet de l'installation des compteurs Linky sur la commune de Cervon. Un courrier lui sera adressé pour lui conseiller de prendre contact avec le SIEEEN qui est responsable.

- M. MARTIN propose de regrouper la vérification des salles de la Commune par une seule société. Deux devis sont déjà parvenus :

VERITAS :	1 470,75€
SOCOTEC :	970,00€

D'autres devis ont été demandés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour retenir la Société la mieux disante.

- M. MATHIEU signale qu'un panneau de signalisation est mal placé devant chez Mme BOUSSARD à VIRY.

- M. Daniel CHAPUT nous fait part :

- d'une augmentation 0,40€ de la taxe GEMAPI.
- de la demande du Parc Régional pour la nomination d'un référent bois.

M. le Maire propose de nommer M. Yves PETRE et M. Daniel CHAPUT comme référents-bois.

- M. BARRE attire l'attention de la Commune sur la propreté du point collecte. Il demande s'il ne serait pas possible de demander le passage du ramassage deux fois par semaine.

M. MARTIN signale que 2 conteneurs pour le plastique ont été demandés.

- M. GAUTHE s'étonne de ne plus être convoqué par le SIEEEN pour le contrôle de l'écoulement des eaux. M. le Maire posera la question et tiendra M. GAUTHE au courant.

- M. DAVAUT demande des précisions sur la diffusion des comptes rendus des procès-verbaux du Conseil Municipal et la possibilité de consulter le budget de la Commune.

M. le Maire veillera à ce que les P.V soient diffusés plus rapidement et indique que le budget de la commune est consultable en Mairie.

Date du prochain Conseil Municipal : 12 septembre 2018

La séance est levée à 23H